

SYNDICAT MIXTE D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DU BAS QUERCY**Extrait du registre des délibérations du Conseil Syndical**

L'an deux mille vingt-six, le 18 septembre à 11 h 00,

Le Conseil Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à la station des Eaux de Saint Maurice en séance publique, après convocation faite le 10 septembre 2026 sous la présidence de M. Franck SEGONNE.

Conseillers en exercice : 20 Présents : 13 Votants : 14 Résultat du vote : unanimité

Etaient présents : Messieurs et Mesdames : Franck SEGONNE, Damien BONHOURE, Rémi BELREPAYRE, Benoît ARADES, André BRESSANGES, Michèle CALVET, Nicolas LAUZELY, Annie CAVAGNE, Alain GAMBAROTTO, Jérôme BERTRAND, Jean-Paul ROBERT, Guillaume FAURE, Laurent CARTAGENA.

Procuration : M. Thierry DELBREIL a donné procuration à M. Franck SEGONNE

Excusés : - **Absents** : M. Patrick GAYET, Mme Danièle DENEGRE, Mme Sophie MONTREDON, Mme Camille LOPITAUX, M. Mathieu LABARTHE, M. Philippe PERRY.

M. Jean-Paul ROBERT a été élu secrétaire.

Délibération n° 4 : rapport délégataire 2025

Monsieur le Président rappelle au Conseil Syndical, que l'article 2 de la loi 95-127 du 8 février 1995, prévoit l'établissement d'un rapport du délégataire sur le service de distribution publique d'eau potable.

Tous les membres du Conseil Syndical ont eu connaissance du rapport.

M. Le président présente donc le dossier à cet effet, concernant l'exercice 2025.

Le Conseil Syndical après présentation de ce rapport :

Prend Acte du rapport 2025 produit par VEOLIA EAU au titre de la délégation du service de distribution publique d'eau potable.

Ainsi fait et délibéré le 18 septembre 2026

Et ont signé au registre les membres présents

Pour extrait certifié conforme

Le Président,

Franck SEGONNE

Le Secrétaire de Séance

Jean-Paul ROBERT

Délais et voies de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, par voie de courrier ou via l'application informatique télé recours (accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>)